

# Inscriptions: quelles solutions?

## CONSTATS ET PRINCIPES

Face au phénomène des files devant les écoles au moment des inscriptions en première année du secondaire, le SeGEC a fait connaître ses positions à plusieurs reprises, notamment en organisant une conférence de presse avec les représentants des directeurs et des parents et en rencontrant divers responsables politiques. Il s'est donné le devoir de réfléchir à cette question en bonne intelligence avec les acteurs concernés, dans la tradition de l'enseignement catholique et dans l'esprit de son Congrès de 2002. Une série de constats ont pu être opérés grâce à l'enquête menée très efficacement par la FESeC<sup>1</sup> et la FéADI<sup>2</sup>. Vous en trouverez un aperçu à la page 3 du dossier de ce numéro et sur notre site Internet.

Devant les résultats de cette analyse, il paraît utile d'envisager à tout le moins une évolution du cadre décretaal, qui tienne compte d'une série de principes, à savoir: l'articulation entre le souhait affirmé par tous de voir davantage de mixité sociale dans les écoles et le respect du libre choix, le rétablissement des conditions d'un dialogue entre les parents et l'école, une réelle sécurité juridique tant pour les écoles que pour les parents, la volonté de mettre fin aux files d'attente, la continuité pédagogique avec le fondamental et une gestion efficace des inscriptions multiples et des listes d'attente.

## SCÉNARIOS

Les constats effectués et les principes posés, il nous semble de notre responsabilité de réfléchir à des solutions concrètes et de vérifier leur applicabilité. Un groupe de travail a donc été constitué à cet effet. Sachant qu'il n'existe pas de solution simple à un problème complexe, il s'agit sans doute de privilégier une articulation cohérente de réponses de différentes natures. Actuellement, les scénarios les plus fréquemment évoqués sont les suivants:

- le retour au décret "Missions" avec contrôle des abus éventuels;
- l'instauration d'une formule de tirage au sort;
- le modèle de la Communauté flamande qui délègue à des commissions locales, organisées en interréseaux, la responsabilité de réguler les demandes d'inscription;
- un dispositif avec des priorités étagées et exerçables à des moments différents (priorité frère/sœur, priorité géographique, priorité socioéconomique, priorité de projet pédagogique et de PO...);
- la régulation du conventionnement multiple en rendant obligatoire, pour les écoles dotées d'un indice socioéconomique élevé, le conventionnement avec au moins une école fondamentale dotée d'un indice socioéconomique faible;
- l'instauration d'un quota d'enfants de milieu défavorisé dans chaque école, avec phasage dans le temps et gestion libre des priorités;
- la responsabilisation des CES du secondaire et des entités du fondamental dans la gestion collective des priorités et des conventions entre écoles, le cas échéant, avec un dispositif de traitement collectif des préférences et/ou d'incitants à la constitution de DOA;
- des modalités de gestion collective des doubles inscriptions et des listes d'attente, dans le respect de la législation sur la vie privée.

Même si, parce que le temps manquerait, cette réflexion ne débouche pas immédiatement sur la formulation d'une proposition suffisamment arbitrée avec les acteurs les plus concernés, elle marquera très certainement la manière dont le SeGEC appréhendera les négociations à venir avec le gouvernement. Elle s'inscrit également dans notre questionnement sur les priorités à définir pour les années à venir, au sein de l'Enseignement catholique et dans notre rapport avec les autorités publiques à la veille de la prochaine législature. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC

1. Fédération de l'enseignement secondaire catholique  
2. Fédération des associations de directeurs



Photo: François TEFNIN